

**Responsable UE**  
Eric Van Den Berg

**Président de jury**  
Roland Decaudin

**Secrétaire de jury**  
Martine Liakhov

**Contact**  
service.etudiants@saint-  
luc.be  
+32 4 341 81 33

### **Master 1 • Cycle 2 • Niveau 7 du CFC**

UE donnée en Français • Obligatoire • Annuelle  
12 crédits • 240 points • 120 heures

Prérequis : CV300 Atelier CVG

Corequis : CE401 Atelier de la spécialité • CI401 Atelier de la spécialité • CN401 Atelier de la spécialité

## **Activité.s d'apprentissage**

---

### **V4600 - Cvg: atelier**

12 crédits • 240 points • 120 heures • Van Den Berg Eric

## **Acquis d'apprentissage**

---

Au terme du cours de **communication visuelle et graphique - ATELIER**, l'étudiant est capable de :

- Analyser un contexte (sociétal, technique, personnel...), identifier les besoins et formuler une proposition.
- Mener une recherche dans un champ de la communication visuelle en proposant des choix graphiques novateurs.
- Évaluer la pertinence des résultats et des moyens mis en oeuvre
- Gérer collectivement les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'un projet.
- Nourrir et confronter son discours avec des intervenants spécialisés. Proposer une vision critique de son travail.
- Communiquer le résultat de ses recherches à l'aide de différents médias.

## **Calcul de la note de l'unité d'enseignement**

---

L'atelier est l'activité fondamentale de la formation. Son évaluation est artistique, cela signifie que la note finale est constituée pour 50% d'une note d'année et pour 50% de la note du jury artistique de fin d'année. La note d'année est déterminée par les enseignants titulaires, elle est constituée pour 25% des résultats du premier quadrimestre et pour 25% des résultats du second quadrimestre.

Le jury artistique, composé majoritairement de membres du personnel enseignant de l'école, est un jury artistique interne. Le jury artistique, composé majoritairement de membres extérieurs à l'école, est un jury artistique externe.

Pour les années ne menant pas à un grade, le jury artistique est un jury interne, pour les années menant à un grade (3ème bachelier/ dernière année de master), le jury est externe. Le règlement des jurys artistiques complet est disponible en annexe 2 du règlement des études.

Important, il n'y a pas de seconde session pour cette unité d'enseignement.

## Objectifs

---

Au terme du cours de **communication visuelle et graphique - ATELIER**, l'étudiant sera capable de :

- Analyser un contexte (sociétal, technique, personnel...), identifier les besoins et formuler une proposition.
- Mener une recherche dans un champ de la communication visuelle en proposant des choix graphiques novateurs.
- Évaluer la pertinence des résultats et des moyens mis en oeuvre
- Gérer collectivement les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'un projet.
- Nourrir et confronter son discours avec des intervenants spécialisés. Proposer une vision critique de son travail.
- Communiquer le résultat de ses recherches à l'aide de différents médias.

## Contenu

---

Que ferons-nous ?

- Essentiellement de la recherche création (voir schéma recherche et consignes);
- Mais aussi des ateliers créatifs, des rencontres, des exposés (voir planning et organisation) ;
- Nous envisagerons le TFE.

Consigne générale pour une recherche création en CVG.

En respectant un cadre donné et en prenant des responsabilités au service du collectif, nous serons amenés à :

- Décider d'une thématique commune, spécifique à la communication visuelle et graphique ;
- Déterminer et définir des problématiques propres à ce champ d'investigation qui puissent viser le bien commun ;
- Proposer en équipes de 2 à 4 des solutions innovantes liées aux problématiques définies selon les principes d'une recherche création (voir schéma). Chaque équipe sera tenue d'intégrer à sa démarche au moins une personne-ressource (scientifique, artiste, enseignant, étudiant, expert, artisan etc.) ;
- La recherche sera rédigée en permanence (prise de notes, références, intentions, démarche, théorisation...);
- Évaluer et décider de ce qui est publiable ;
- Rassembler puis publier l'état des recherches et propositions dans un document imprimé et dans une adaptation numérique ;
- Présenter et diffuser ces documents.

## Méthode d'enseignement et d'apprentissage

---

Les recherche créations s'élaboreront

- En nous organisant (pédagogie institutionnelle);
- En cherchant ensemble, en expérimentant, en questionnant le rôle de la CVG dans les affaires de la cité (socio-constructivisme);
- Au quadri 1 : une recherche création collective socialisable (produite et diffusée) ;
- Au quadri 2 : une recherche création individuelle présentée devant un jury.

## Mode d'évaluation pratiqué

---

Au premier quadrimestre, l'évaluation se fera collectivement sur base :

- de repères élaborés collectivement
- de modalités conçues collectivement
- de l'implication au sein du groupe et de la recherche

Au second quadrimestre, l'évaluation sera basée sur les résultats et le processus d'une recherche création menée individuellement.

Un jury interne en fin d'année jugera des compétences de l'étudiant sur base d'une présentation. Le jury vaut pour 50% des points de l'année.

## Support de cours

---

Support de cours : vous pouvez vérifier si un support de cours est requis pour ce cours sur MyIntranet > mes études > mes cours